

**COMMUNE DE LUCINGES**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-quatre le lundi 27 mai 2024 à 19h30

Le conseil municipal de la commune de Lucinges, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie de Lucinges sous la présidence de Monsieur Le Maire, Jean-Luc SOULAT

Elue secrétaire de séance : Isabelle MAUGET

**Présents :** JL. SOULAT, L. BAUD, A. BAZIN, JY. BEUCHER, C. BURKI, P. CHARRIERE, M. CIAMPORCERO-BEAUQUIS, A. CHICHER, Z. DA CONCEICAO, Y. DIEULESAINT, P. GERBAZ, E. JOVILLAIN, JP LEMMO, S. MARTY, I. MAUGET, C. MASCAGNI, V. MOUCHET, M. SARTON, D. SIMONEAU.

**Absents :** néant

**Date de convocation du conseil municipal :** 22/05/2024

**Délibération N° 2024-05-02 : Personnel communal : mise à jour du tableau des emplois**

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

**Vu** le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

**Vu** les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée ;

**Vu** le décret N°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif à la loi de transformation de la Fonction Publique Territoriale ;

**Considérant** les mouvements de personnel permanent et l'évolution des services ;


**Considérant** le recours aux agents contractuels pour faire face à des accroissements saisonniers ou temporaires d'activité, à des remplacements temporaires de fonctionnaires, à des vacances temporaires d'emplois ;

**Considérant** la nécessité de recruter du personnel pour assurer le service public notamment à l'école suite à l'augmentation de la fréquentation du service périscolaire, la création d'une 9<sup>ème</sup> classe et l'agrandissement des locaux suite aux travaux de rénovation ;

**Le conseil municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Adopte** les modifications proposées au tableau des effectifs à la date du 1<sup>er</sup> septembre 2024, qui représente 16,9 ETP (Equivalent Temps Plein), tel que présenté ci-après :

Cadres d'emplois et grades	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire annualisée actuel	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire annualisée au 01/09/2024
<b>Cadre d'emploi des rédacteurs</b>		
Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1 poste à 35h00	1 poste à 35h00
<b>Cadre d'emploi des techniciens</b>		
Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1 poste à 32h00	1 poste à 32h00
<b>Cadre d'emploi des adjoints administratifs</b>		

Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1 poste à 35h00	1 poste à 35h00	Envoyé en préfecture le 31/05/2024 Reçu en préfecture le 31/05/2024 Publié le 03/06/2024  ID : 074217401538-20240527-DEL20240502-DE
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1 poste à 33h50	1 poste à 33h50	
Adjoint administratif	Création 1 poste à 26h00	1 poste à 32h00 1 poste à 26h00	
<b>Cadre d'emploi des adjoints techniques</b>			
Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1 poste à 35h00	1 poste à 35h00	
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1 poste à 35h00	1 poste à 35h00	
Adjoint technique	1 poste à 28h80 1 poste à 27h20 1 poste à 27h03 1 poste à 22h74 1 poste à 20h39 Création Création 1 poste à 15h68 1 poste à 12h94 Création	1 poste à 28h80 1 poste à 27h20 1 poste à 27h15 1 poste à 24h46 1 poste à 20h39 1 poste à 19h18 1 poste à 18h82 Suppression 1 poste à 12h94 1 poste à 12h55	
<b>Cadre d'emploi des adjoints d'animation</b>			
Adjoint d'animation principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1 poste à 29h50	1 poste à 29h50	
Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1 poste à 33h37	1 poste à 33h37	
Adjoint d'animation	1 poste à 24h63 1 poste à 19h21 1 poste à 3h14	1 poste à 24h63 1 poste à 19h00 1 poste à 3h14	
<b>Cadre d'emploi des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles</b>			
ATSEM principale de 1 <sup>ère</sup> classe	1 poste à 28h86	1 poste à 28h86	
ATSEM principale de 2 <sup>ème</sup> classe	1 poste à 32h78	1 poste à 32h78	
<b>Total heures hebdomadaires</b>	<b>557h77</b>	<b>591h27</b>	

Ainsi fait et délibéré en séance

La Secrétaire de Séance,  
Isabelle MAUGET

Le Maire,  
Jean-Luc SOULAT

